

Plan d'études des branches complémentaires offertes par la Faculté des sciences

+30 ECTS en

- mathématiques
- informatique
- physique
- chimie
- géographie
- biologie
- sciences du sport et de la motricité

Physique +30

Accepté par la Faculté des Sciences le 26 mai 2008
Version révisée du 30 mai 2016

2.3 Physique +30

[Version 2015, paquet de validation : BC30-PH.0018]

Les unités d'enseignement de la branche complémentaire PHYS+30 sont distribuées dans un ordre approprié à la branche principale physique. Toutefois, en respectant l'ordre chronologique, l'étudiant-e a la possibilité de les répartir différemment dans le temps suivant ses disponibilités.

Les 90 crédits ECTS de la combinaison PHYS3 ou PHYS4 à 60 ECTS avec PHYS+30 sont reconnus comme branche II pour l'enseignement au niveau secondaire supérieur (DEEM).

2.3.1 Unités d'enseignement

Code	Unité d'enseignement	semestre	h. tot.	ECTS
PH.2001	Physique A (travaux pratiques pour avancés)	SA	56	4
PH.2800	Méthodes mathématiques de la physique (cours)	SP	56	4
PH.2810	Méthodes mathématiques de la physique (exercices)	SP	28	3
PH.4xxx	2 cours avec exercices choisis parmi les cours obligatoires du plan d'étude du MSc en physique *	SA/SP	2x28 +	7
			2x14	
PH.4nnn	4 cours à choix parmi les cours de spécialisation proposés dans le cadre du MSc en physique	SA/SP	4x28	12
Total				30

* Attention, ces cours obligatoires varient entre les années paires et les années impaires

2.3.2 Contenu des unités d'enseignement

- Les *Travaux pratiques pour avancés A (Physique)* permettent de perfectionner l'habileté dans l'utilisation des techniques expérimentales et dans l'analyse des données.
- Les *Méthodes mathématiques de la physique* apportent les éléments de techniques mathématiques utiles dans plusieurs cours de physique.

2.3.3 Évaluation des unités d'enseignement

Les conditions d'évaluation des UE sont indiquées dans les annexes, par domaine. Prière de consulter l'annexe de la physique.